

APPEL À CANDIDATURES - POSTE VACANT À POURVOIR
MANDATURE 2020-2024

➤ **LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME**

- **Nombre de postes à pourvoir : 1 poste**

Modalités de candidature :

Les candidats doivent être titulaires d'une licence en cours de validité.

Les candidatures doivent être adressées par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour l'élection, soit au plus tard le **23 mai 2021**, le cachet de la poste faisant foi. Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale **doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.**

En cas d'investiture, il est de la responsabilité du candidat de joindre impérativement à sa candidature cette investiture, ce au plus tard le **23 mai 2021**. À défaut il ne pourra pas en être fait mention.

Un modèle de candidature, un modèle d'investiture des ligues et un modèle d'attestation sur l'honneur concernant les incompatibilités sont téléchargeables sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org

Nul ne peut être membre du Comité Directeur s'il n'est pas titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.

Incompatibilités :

Ne peuvent être membres du Comité Directeur :

- 1) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2) Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- 4) Les personnes subordonnées à la Fédération par l'intermédiaire d'un contrat de travail de quelque nature qu'il soit. Dans ce cas, si de telles relations existent au moment de leur élection, elles devront être résiliées par les intéressés dans les 4 mois qui la suivent, au plus tard.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant à plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature, par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature. Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat postule à plusieurs instances dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

Attention, la seule investiture de la Ligue ne saurait se substituer à l'envoi d'un courrier par le candidat, en Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

L'élection se déroulera lors de l'Assemblée Générale du 22 juin prochain.